



**Électricité  
Prudence**  
Gardons nos distances

Communiqué de presse

18 Mai 2021

**Électricité Prudence : Gardons nos distances**

## Elagage sans mauvais présage !

Alors que le printemps fait son apparition, il est temps de retourner au jardin et de penser à élaguer ses arbres. Mais attention, lorsque ceux-ci se trouvent aux abords des lignes électriques, cela présente quelques dangers qu'il est bon de connaître. Dans le cadre de leur campagne Electricité Prudence, Enedis et RTE (Réseau Transport Electricité) rappellent les consignes de sécurité :



### Et n'oubliez pas :

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter (pensez bien à la hauteur des plantations arrivées à maturité) et entretenez régulièrement votre végétation.

Assurez-vous également que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en charge les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Enfin, si vous souhaitez élaguer vous-même ou faire appel à un professionnel, vous devez obligatoirement déclarer votre chantier en réalisant une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sur <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> et suivre les consignes de sécurité transmises par la suite.

**Pour plus d'informations, Enedis et RTE vous donnent rendez-vous sur le site internet dédié :  
[www.electricite-prudence.fr](http://www.electricite-prudence.fr)**

**Une association pérenne pour un partenariat durable** • Les deux entreprises sont associées depuis 2010 pour la campagne de prévention et de sensibilisation Electricité Prudence, rappelant les précautions à prendre, conseils de sécurité et réflexes essentiels à avoir aux abords des ouvrages électriques.

### CONTACT PRESSE

**RTE : Maxime Cassagne**

[maxime.cassagne@rte-france.com](mailto:maxime.cassagne@rte-france.com)

**Enedis : Olivia Garon**

[Olivia.garon@enedis.fr](mailto:Olivia.garon@enedis.fr)



Le réseau  
de transport  
d'électricité

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU